



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

**Mise aux normes sécurité de divers bâtiments : programme 97 - 98
- Désignation de la maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la mise aux normes de sécurité des bâtiments, des travaux doivent être programmés dans divers bâtiments en 97 - 98 (groupes scolaires, bâtiments sportifs, autres bâtiments).

Cette opération relève de la procédure de maîtrise d'ouvrage publique appliquée au domaine du bâtiment.

Il convient donc de désigner un maître d'oeuvre pour les phases conception et suivi de la réalisation de ce projet.

Le montant de cette prestation étant estimé entre 450.000 F et 900.000 F T.T.C., la procédure dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvres et de personnes qualifiées qui aura à se prononcer sur le choix du maître d'oeuvre à partir de critères tels que les références, les moyens, les compétences, le prix, les délais.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à lancer la consultation,

- approuver la liste des membres de la Commission à savoir :

- Monsieur le Maire, Président, ou son représentant M. FRAPPIER,

- Les 5 délégués, membres de la Commission d'appel d'offres des marchés publics

(MM. GAUDUCHON, SAMOYAU, GENDREAU, PILLET et VITELLINI) ou leurs suppléants
(Mme PERRIN GAILLARD, MM. LEON, ALAZARD, ROUILLE, GUERET).

- 1/3 de maîtres d'oeuvres compétents (à désigner).

- Des personnalités compétentes en la matière (à désigner).

- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.

- Monsieur le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)